

Copie à la Section Est, pour son information,

Ba -2. Apr. 64 -19

Vu b

Ku

Berne, le 2 avril 1964

s.B.31.22.2.Pol.0.1.-  
s.C.41.242.1.Pol.- GE/vn  
s.C.41.Pol.111.0.-

JRB  
LH

A la Division du commerce  
du Département fédéral de  
l'économie publique

B e r n e

Négociations économiques  
avec la Pologne.

Monsieur l'Ambassadeur,

Nous référant à notre récente conversation avec Monsieur Roches, nous vous signalons ci-après deux affaires dont il nous paraîtrait indiqué de parler à l'occasion des prochaines négociations économiques avec la Pologne.

1) Liquidation de la "Vita-Kotwica", Varsovie

Cette affaire traîne depuis des années. Conformément à un protocole additionnel à l'accord suisse-polonais sur l'indemnisation des nationalisations, du 23 juin 1949, un règlement séparé des intérêts de la "Schweizerische Rückversicherungsgesellschaft" dans la liquidation de la "Vita-Kotwica" a été prévu et doit faire l'objet de négociations officielles.

Comme vous le savez, des entretiens ont eu lieu récemment à Varsovie, en février, avec le Ministère des finances. Ces pourparlers ont été conduits, du côté suisse, par le Professeur Grossmann de l'Association des compagnies suisses d'assurances, assisté par l'Ambassade.

Lesdites conversations n'ont pas mené à un résultat satisfaisant. Nous vous renvoyons à ce sujet à la lettre du 10 février de notre Ambassade, dont vous avez reçu copie. En outre, nous vous remettons en annexe et en copie une notice du 12 février du Professeur Grossmann.

./.

./.

Dodis



La proposition soumise par ce dernier aux autorités polonaises repose sur une bonification en zlotys internes avec reprise desdits zlotys par l'Ambassade. Il va de soi qu'une telle opération requerrait l'approbation du Département. L'affaire n'étant pas mûre, nous nous sommes abstenus de prendre position sur ce point jusqu'à présent et nous réservons de l'étudier, le moment venu.

De toute façon, il ne saurait être question de discuter l'affaire même à l'occasion des prochaines négociations. En revanche, nous attacherions du prix à ce que notre délégation veuille bien insister sur la nécessité de trouver une solution satisfaisante au problème, ce qui serait possible si l'on établissait un bilan de liquidation sur des bases plus objectives, en s'inspirant des calculs de M. Grossmann. Il serait dès lors indiqué de faire comprendre aux Polonais que la réponse du Ministère des finances nous a déçus et que nous espérons vivement que la discussion du problème pourra bientôt être reprise.

## 2) Fonds de solidarité

Le Service des Suisses à l'étranger attire notre attention sur le fait que 17 demandes d'adhésion ont été présentées au Fonds de solidarité par des compatriotes domiciliés en Pologne.

Ces demandes n'ont malheureusement pas pu être acceptées jusqu'à présent, le transfert des cotisations au Fonds de solidarité n'étant pas autorisé.

Il nous semble que l'occasion devrait être saisie de chercher à obtenir le transfert desdites cotisations. Vous savez l'importance que revêt le Fonds de solidarité pour nos colonies à l'étranger. Il serait heureux que les Suisses de Pologne puissent également y adhérer s'ils le désirent. La question du transfert des cotisations pourrait être réglée d'une manière aussi simple que possible, sans que l'on en fasse une affaire de principe, par exemple à l'instar de ce qui a été convenu avec la Yougoslavie. Cela ne devrait d'ailleurs guère poser de problème, puisque l'on compte dans le cas de la Pologne avec un montant annuel de cotisations qui ne devrait pas dépasser la somme de 1000 francs !

Il va de soi que l'Ambassade pourrait discuter les détails d'un tel transfert avec les Polonais, si ces derniers étaient prêts à entrer en matière.

D'avance, nous remercions la Délégation suisse de ce qu'elle sera en mesure d'entreprendre dans ces deux affaires. L'Ambassade de Suisse à Varsovie reçoit une copie de la présente, pour son information.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de notre considération distinguée.

1 annexe.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL  
Affaires Politiques

P. O.

Hess